

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité
Région Rhône-Alpes – Département du Rhône –
Arrondissement de Villefranche-sur-Saône – Canton de Belleville –
Commune de CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2012

Les comptes rendus complets des réunions sont consultables en mairie.

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 relatifs aux eaux usées urbaines, les communes ont pour obligation de mettre en place un zonage d'assainissement collectif et non collectif. Ce zonage a été soumis à enquête publique. Aucune observation n'ayant été recueillie par le commissaire-enquêteur et celui-ci ayant émis un avis favorable au projet tel que présenté, le zonage et l'ensemble des pièces annexes ont fait l'objet d'une approbation à l'unanimité par le conseil municipal.

Le dossier est consultable dans son intégralité en mairie.

FINANCES

Syder – La contribution annuelle au SYndicat Départemental d'Energies du Rhône, d'un montant prévisionnel de 33 809.59 €, ne sera pas fiscalisée mais inscrite au budget principal 2012.

Caue – L'adhésion 2012 sera renouvelée moyennant la somme de 65 €.

Financement des investissements – Le versement des subventions du Département couvertes par le contrat pluriannuel 2009 – 2013 étant échelonné sur cinq ans, il faut chaque année solliciter l'octroi de la tranche considérée. Pour 2012, l'assemblée sollicite un arrêté d'engagement pour les programmes « construction station d'épuration » et « acquisition-réhabilitation de l'Auberge ».

Aménagement du centre-bourg – Un appel à candidatures sera lancé pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du centre du village.

RAPPORT DU MAIRE SUR L'USAGE DES DELEGATIONS QU'IL A RECUES

Aucune préemption ne sera effectuée sur les biens cadastrés AL 51 - 52 - 53 - 54 - 197 sises au bourg.

A noter la signature, le 06/01/2012, d'un marché public avec l'entreprise SCIRPE pour la construction de la station d'épuration, d'un montant TTC de 883 747.67 €.

QUESTIONS DIVERSES – La demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour le programme de réhabilitation et création de deux logements n'a pas été retenue, s'agissant d'un projet générateur de ressources (locations). - . L'étude diagnostic pour l'accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public) communaux va démarrer, Mme Eliane DEPARDON est chargée de suivre ce dossier, mené en partenariat avec la communauté de communes. - . A signaler : le recensement général de la population se déroule bien, 71 habitations supplémentaires ont été relevées par rapport au recensement de 2007. - . A noter : M. Pierre DEPARDON succède à M. Noël REMUET à la tête de l'Association communale de chasse. - . Danger ! Un arrêté municipal rappellera l'interdiction de circuler avec tous engins motorisés (quads etc) sur les digues de la retenue d'eau des Marcellins. Tout contrevenant s'exposera à des poursuites. - . Pour info : le Comité de Jumelage se réunira le 20 février, la commission scolaire le 29 février.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 22 HEURES 30 MINUTES.

Vu pour être affiché le 09/02/2012 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884